

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le 20 novembre à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoints, Michel MAILLE, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Stéphanie HOUDMON, Mickaël VIGOR, Mélissa LORIAUX, Florence LAMBERT, René DREAN, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : Dominique CAILLE par Chantale PICARD, Nicolas ROGER par Gianni LEFEBVRE - Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT

Absents excusés : Marie DUMONT, Véronique GAVELLE, Yannick DEBIN, Céline DEBUIGNY

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2015. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

En raison des attentats perpétrés à PARIS le 13 novembre dernier et en hommage aux victimes, Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la réunion.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DM N° 5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :
En section d'investissement :

Opération 101 - ACQUISITION DE MATERIEL		DEPENSES	RECETTES
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	460,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	3 060,00	
Opération 103 - GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT			
21312	Bâtiments scolaires	6 044,00	
2135	Installations générales agencement	3 126,00	
2181	Installations générales agencement	1 200,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	548,00	
Opération 115 - ECLAIRAGE PUBLIC			
1326	Subvention autres établissements publics		18 162,00
Opération 127 - RESTAURANT SCOLAIRE			
2135	Installations générales agencements	1 691,00	
Opération OPFI - OPERATIONS FINANCIERES			
020	Dépenses imprévues	2 033,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		18 162,00	18 162,00

Le Conseil Municipal accepte ces crédits supplémentaires.

Monsieur le Maire signale que l'on devrait percevoir environ 66 000 € de fonds de concours de la CASE

LOTISSEMENT DES AUBEPINES - MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU LOT N° 14

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de vente des terrains du lotissement des Aubépines avait été fixé en avril 2012. Une demande est faite par une personne intéressée par le lot n° 14. Il nous est proposé une acquisition au prix de 65 000 € (montant maximum de prêt pour leur banque). Monsieur le Maire souligne les difficultés rencontrées par les futurs acquéreurs pour l'obtention de leur prêt et serait favorable à cette négociation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ACCEPTE la vente du lot n°14 au prix de 65 000 € net vendeur et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que le « Mille Clubs » devrait être démonté pour avril 2016. Une demande sera faite au Président de l'association des Musulmans pour qu'ils libèrent le bâtiment au plus tard fin mars 2016.

LOTISSEMENT DES AUBEPINES - REVISION DU PRIX DES PARCELLES

Monsieur le Maire évoque les difficultés que l'on rencontre pour vendre des terrains dans le lotissement communal. Le prix est souvent jugé trop élevé par les personnes qui souhaitent acquérir un terrain pour construire leur maison par rapport aux offres de prêts des banques. Après discussion, il est décidé de ne pas modifier les prix et de privilégier les négociations au coup par coup, par rapport aux offres de prêts des banques.

CONVENTION COMMUNE DE PITRES / ASSOCIATION « LE CHEMIN DU HALAGE »

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur PETIT qui a rencontré, avec Madame CLASTERE, les responsables de l'association. Les différents points de la convention ont été revus et les problèmes soulevés ont été solutionnés. Une nouvelle convention sera présentée par les membres de l'association le 07 décembre 2015. Ce dossier sera rediscuté lors de la prochaine réunion du conseil municipal, le 11 décembre 2015.

CLOTURE DU DOSSIER DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait fait appel à EAD pour assurer au nom et pour le compte de la commune la construction d'une maison des associations. Ce dossier n'ayant pas abouti, Monsieur le Maire demande la clôture du dossier et le remboursement par EAD de la somme de 6 116 € représentant le solde de l'avance de fonds versée pour cette opération. Le Conseil Municipal accepte.

CLOTURE DU DOSSIER DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL

De même que pour la maison des associations, la construction d'un atelier municipal n'a pas été réalisée. Il est demandé la clôture du dossier et le remboursement par EAD de la somme de 4 753 €. Le Conseil Municipal accepte par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

CLOTURE DU DOSSIER D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DESTINEE A L'HABITAT CENTRE BOURG

Comme pour les deux points précédents, Monsieur le Maire demande la clôture du dossier et le remboursement par EAD de la somme de 2 734 €. Le Conseil Municipal accepte.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015 reçu le 22 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le Conseil Municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du Conseil Municipal, invités à se prononcer sur le projet précité, DONNENT un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et SE LAISSENT la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines, voire de communes (à compter du 01 janvier 2017) de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le Schéma.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME A LA CASE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'à travers la loi portant engagement national pour l'environnement (loi ENE) du 12 juillet 2010, l'État a promu les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU-I). En effet, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

De plus l'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, est l'échelle qui permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi « ALUR ») du 27 mars 2014 prévoit d'ailleurs un transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération, trois ans après la publication de la loi, soit en mars 2017.

La loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises a introduit une disposition incitant au transfert de compétence à l'intercommunalité en 2015. Cette incitation repose sur des assouplissements conditionnés à trois engagements.

Les assouplissements : En cas de prescription d'un PLU-I en 2015, les PLU non grenellisés, les POS et les documents non mis en compatibilité avec le SCoT restent applicables jusque fin 2019.

Les conditions de l'assouplissement :

Cet assouplissement est conditionné par 3 étapes toutes bordées par 3 échéances :

- 1) Prescrire l'élaboration d'un PLU-I avant le 31 décembre 2015
- 2) Organiser le débat sur les orientations générales du PADD avant le 27 mars 2017
- 3) Approuver le PLU-I avant le 31 décembre 2019

L'Agglomération Seine-Eure a déjà élaboré plusieurs plans stratégiques communs en matière d'habitat (Plan Local de l'Habitat), de mobilités (Plan de Déplacements Urbains) et s'est dotée de politiques volontaires et reconnues dans les domaines de l'environnement (Plan Climat Energie Territorial) ou de la solidarité (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, contrat de ville en cours de concrétisation)

Par ailleurs, toutes les communes inscrites dans le périmètre du Schéma de cohérence territoriale approuvé le 14 décembre 2011, vont devoir réviser et mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme.

Aussi, le Plan local d'urbanisme intercommunal permet de répondre au mieux à la mise en œuvre d'un projet politique communautaire partagé, décliné dans un seul document de référence regroupant les PLU, POS ou cartes communales des communes, le PLH, le PDU, le PCET et les secteurs environnementaux à enjeux pour les trente-sept communes.

Cette planification intercommunale offre une dimension nouvelle à l'action publique :

- 1) Par la co-construction avec les communes d'un projet à une échelle correspondant aux nouveaux modes de vie des habitants,
- 2) Par une meilleure articulation des politiques publiques en faveur de l'attractivité du territoire
- 3) En favorisant l'expression et la mise en œuvre d'un projet de territoire dynamique en cohérence avec le développement durable

C'est pourquoi, il est proposé de ne pas attendre mars 2017 et le transfert automatique prévu par la loi ALUR mais de mobiliser les dispositions de la loi du 20 décembre 2014 et de transférer, dès à présent, à l'Agglomération Seine-Eure, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » prévue à l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

Le transfert de compétence :

Le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou au moins la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. (*)

Le transfert de compétence est prononcé par arrêté du représentant de l'État dans le département. A la date du transfert de compétence, l'Agglomération Seine-Eure est substituée de plein droit aux communes dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance sauf accord contraire des parties.

A la date de transfert de la compétence, il est possible que des procédures d'élaboration, révision ou modification de POS, Plan local d'urbanisme - document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, engagées par les communes membres, soient en cours. La loi ALUR a prévu dans ce cas que les communes pouvaient achever les procédures engagées avant le transfert de compétence.

Enfin la loi ALUR a également modifié l'article L211-2 du code de l'urbanisme relatif à l'exercice du droit de préemption urbain : « la compétence d'un EPCI en matière de PLU emporte compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain ».

Le conseil municipal, après délibération :

VU la loi ENE du 12 juillet 2010 ;

VU la loi ALUR du 27 mars 2014 ;

VU la loi relative à la simplification de la vie des entreprises du 20 décembre 2014 ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 5211-17 et L 5216-5 ;

VU le code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT la faculté laissée aux communes de gérer l'urbanisme opérationnel ;

CONSIDERANT la faculté laissée aux communes de gérer des secteurs de projets et les secteurs à enjeux via une délégation de droit de préemption urbain sur ces secteurs ;

CONSIDERANT les engagements actés dans la loi ALUR en termes de collaboration avec les commune-membres sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal ;

CONSIDERANT l'engagement de formaliser et approuver une Charte de gouvernance du PLU-I d'ici le 31 décembre 2015 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire (dont la composition comporte la représentation de l'ensemble des maires de l'Agglomération) en date du 02 juillet 2015 ;

VU la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure n°15-202 en date du 09 juillet 2015 ;

* **REGRETTE** de ne pas avoir eu en temps voulu au cours de ces trois mois tous les renseignements (charte, droit de préemption, etc.) pour pouvoir délibérer en toute objectivité ;

REMARQUE que le SCOT paraît suffisant pour un équilibre intercommunal ;

REFUSE le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à l'Agglomération Seine-Eure ;

REFUSE l'engagement de la procédure de transfert de compétence et de modification statutaire afférente ;

DIT que les communes disposeront d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer, à leur tour, par délibération, à la majorité qualifiée sur ce transfert de compétence. A défaut de délibération dans ce délai de trois mois, les communes seront réputées s'être prononcées favorablement au transfert de compétence.

Résultat du vote : **06 voix POUR** le transfert de la compétence - **09 voix CONTRE** le transfert de la compétence

Monsieur le Maire évoque le dossier de la zone commerciale et artisanale. Deux médecins et un kiné doivent s'y installer. Ils pourraient également être rejoints par deux dentistes. Une esthéticienne, une diététicienne, un maçon et un garagiste ont réservé des parcelles ainsi qu'un magasin de vente d'articles équestres. Quatre cases commerciales devraient être construites pour satisfaire la demande d'un boulanger et d'un boucher. Deux autres commerces sont recherchés (fleuriste, poissonnier ?).

ECHANGE DE TERRAIN RUE FERON ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR BIRBAUM

Monsieur le Maire rappelle qu'il a déjà été délibéré lors de la réunion du conseil municipal du 05 décembre 2014 sur l'échange de terrain entre la commune et Monsieur BIRBAUM au vu d'un plan de division datant de janvier 2005. Depuis la construction des lotissements rue Féron, il s'est avéré qu'il y avait une incohérence entre le plan cadastral et la réalité (la rue présentait une courbe sur le cadastre alors qu'en réalité, elle est droite). La surface et le bornage du terrain de Monsieur BIRBAUM n'étaient donc pas justes. Après rectification, la surface réellement cédée à la commune est en fait de 42 m² et non 107 m² initialement indiqué. Par contre, la surface du parking cédé par la commune à Monsieur BIRBAUM ne change pas et est toujours de 30 m². Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** l'échange de terrain, rue Féron, entre la Commune et Monsieur BIRBAUM - **INDIQUE** que les frais notariés générés par cet échange seront à la charge de la commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS AVENANT D'ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le centre de gestion de l'Eure a effectué une enquête auprès des collectivités du département de l'Eure portant sur l'intérêt de la création d'un Groupement de Commande relatif à la réalisation du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** (obligatoire pour les collectivités territoriales). 277 collectivités et établissements publics ont répondu favorablement à cette enquête. Le Centre de gestion doit désormais procéder à la constitution définitive du groupement de commandes pour la passation dudit marché à intervenir, via une convention constitutive. Afin de bénéficier de cette action, il convient de délibérer pour adhérer au groupement de commandes et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion. Le Conseil Municipal accepte.

CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE - REAMENAGEMENT DU SITE

Monsieur le Maire expose la demande des CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE (CBN) sollicitant l'avis du conseil municipal sur le projet d'installation de stockage des matériaux inertes (ISDI) au lieu-dit « La Remise » et sur la proposition de sa remise en état en fin d'exploitation. Monsieur le Maire indique que cet avis répond aux obligations de l'article 32 de l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'article 32 stipule que « l'exploitant tient à disposition des inspecteurs des installations classées un rapport détaillé de la remise en état du site précisant la nature et les épaisseurs des différentes couches de recouvrement et tous les aménagements à créer et les caractéristiques que le stockage de déchet doit respecter (compacité, nature et quantité des différents végétaux, infrastructures...) Le rapport contient aussi un accord du propriétaire du site si l'exploitant n'est pas le propriétaire et du maire de la commune d'implantation du site. La remise en état du site est conforme à ce rapport.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité **ÉMET** un **AVIS FAVORABLE** sur la demande de projet d'installation de stockage des matériaux inertes (ISDI) au lieu-dit « La Remise » et sur la proposition de sa remise en état en fin d'exploitation et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

TABLEAU DES PERMANENCES POUR LES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Les conseillers donnent leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

DIVERS

➔ **BILANS DE LA CASE** : Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal qu'ils peuvent consulter les bilans de la CASE à la mairie. Il les présentera lors de la prochaine réunion. Madame LAMBERT demande que les documents soient adressés par mail aux conseillers.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le bilan de la Cour des Comptes suite à l'audit sur la gestion des finances de la commune. Une présentation sera faite en conseil municipal en décembre ou en janvier. Il en ressort quelques remarques concernant le retard dans le paiement des factures, l'importance du montant de la subvention versée à l'Espace des 2 Rives, le taux d'endettement de la commune et la charge salariale.

Madame LAMBERT fait remarquer que la subvention de l'Espace des 2 Rives a été majorée cette année puisque le syndicat de restaurant scolaire a été dissous et que l'Espace des 2 Rives, à la demande du Conseil Municipal, continue d'encadrer les enfants à la cantine.

Le 14 décembre 2015, de 10 heures à 12 heures, Monsieur le Sous-préfet des Andelys viendra visiter la commune et une entreprise. Monsieur le Maire propose de lui présenter les carrières CBN. Un moment d'échange est également prévu et Monsieur le Maire invite les conseillers à participer à cette rencontre.

➔ Monsieur le Maire fait le compte rendu de la conférence des élus locaux du 02 décembre 2015 au Conseil Départemental de l'Eure. Divers sujets ont été abordés et notamment le RSA (Revenu de Solidarité Active) qui représente une charge financière importante. Des contrôles seront effectués pour vérifier la situation des bénéficiaires.

La situation des voiries départementales a été évoquée. Monsieur le Maire a soumis de nouveau le problème de la réfection de la RD 20 et signale qu'un mail a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental dès le lendemain de cette réunion.

Les dossiers du contournement Est de Rouen, de la construction du pont entre le Manoir et Alizay, de la sortie de l'autoroute à Criquebeuf sur Seine et de la situation financière du Département ont également été abordés.

➔ Monsieur le Maire indique qu'il a finalement reçu la réponse de RTE concernant la question qui avait été posée par un habitant concernant la hauteur des lignes haute tension au-dessus de la RD 321 et de la route menant aux carrières. Il en fait lecture et une copie de ce courrier lui sera adressée.

➔ Remerciements :

- De la Gymnastique Volontaire pour le versement de la subvention 2015
- Du Judo Club de PITRES pour l'achat de tatamis
- De l'Association Culture et Loisirs et du Comité des Fêtes pour l'achat de moquette
- De Madame Mireille AUBIN pour les condoléances adressées lors du décès de Monsieur René AUBIN

➔ Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de la rue du Taillis et signale que l'intégralité des travaux d'un montant de 257 000 € a été prise en charge par la CASE. Il signale le travail sérieux de Monsieur ZARB, chef des travaux de la CASE et de l'entreprise VIAFRANCE.

Des travaux sont en cours rue des Jardins pour remédier à des problèmes de ruissellement et d'infiltration.

Travaux 2016 : Reprise des purges rue de la Salle (entre la rue Charles de Gaulle et la rue des Lilas) et rue de la Bise (près de la rue de l'Eglise) - réfection de la Sente du Taillis (sans certitude) - aménagement de la sente de la Salle (entre la rue du Taillis et la rue de la Salle).

Écoles : Durant la première semaine des vacances de Noël, le chemin technique sera réalisé dans les combles par l'entreprise ce qui permettra au personnel du service technique de modifier les installations électriques. Le flocage sera effectué lors des vacances de février. Le changement des fenêtres et portes et la mise en conformité PMR seront programmés en août 2016.

TOUR DE TABLE

➔ Suite aux événements parisiens, Madame Florence LAMBERT demande qu'en cas d'évènements majeurs, une procédure soit mise en place pour l'information de tous les conseillers et la marche à suivre dans de telles circonstances. Le regroupement des élus disponibles serait souhaitable. Monsieur le Maire demande à chacun d'y réfléchir et de soumettre leurs suggestions.

Monsieur le Préfet a convoqué les maires à une réunion à EVREUX le 21 novembre. Madame LAMBERT demande que les informations qui auront été transmises au cours de cette réunion soient communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Madame LAMBERT propose au Conseil Municipal d'embaucher des jeunes en service civique. Deux postes pourraient être créés. Il s'agit pour ces jeunes de participer à des projets éducatifs concernant par exemple la citoyenneté ou l'environnement. Cela pourrait être intéressant pour eux et pour la commune. Ces emplois sont peu coûteux car subventionnés par l'État. Le reste à charge pour la commune est de l'ordre d'une centaine d'euros par mois. Elle demande aux conseillers municipaux s'il serait possible de réfléchir à des projets pour établir des profils de poste. Monsieur le Maire a chargé Monsieur HEROUX de se renseigner sur ce type d'emploi.

Madame LAMBERT indique qu'elle participe à la CASE à une réunion de la commission « Transition Énergétique ». C'est une commission intéressante et bien menée par Madame Anne TERLEZ. Dans le projet 2016, le « Défi Communes à Énergie Positive » a pour but d'inciter les communes à mener une réflexion sur les possibilités d'économiser de l'énergie. C'est un projet fédérateur qui doit permettre des échanges transversaux entre les élus, les agents techniques et tous les personnels travaillant dans les bâtiments publics afin de favoriser des prises de conscience et de modifier des comportements. Elle propose au conseil municipal de réfléchir à une participation à ce défi.

Madame LAMBERT demande que le terrain situé près du local France Télécom soit nettoyé. Monsieur le Maire répond que c'est une armoire appartenant à FREE qui est implantée à cet endroit.

Madame LAMBERT signale également que la passerelle Claude MONET est fréquemment employée par les promeneurs et qu'il faudrait la balayer régulièrement et ramasser les débris qui se trouvent aux abords.

→ Madame Nadège LEEVE souligne que la poubelle de l'arrêt bus situé rue George Sand n'est jamais ramassée. Monsieur le Maire rappelle que cela relève de la CASE.

→ Mademoiselle Mélissa LORIAUX signale la présence d'un véhicule en mauvais état dans la rue des Jardins. Le policier municipal répond que cela a été déjà vu. Les bacs verts ne sont pas redéposés à leurs propriétaires lors des ramassages dans la rue des Jardins.

→ Monsieur Mickaël VIGOR demande s'il est prévu d'installer l'éclairage public rue de la Salle entre le pharmacien et le Lidl. Monsieur le Maire répond que la zone d'activité va être pourvue d'un éclairage public et qu'il ne sera certainement pas nécessaire d'implanter d'autres mâts d'éclairage public. Nous aviserons par la suite si cela était nécessaire.

→ Madame Evelyne CLASTERE demande quand sont prévus les travaux du pont route des Écluses. Monsieur le Maire répond que cela devrait se faire en 2016. A t'on eu des réponses de Sainte Honorine Terrassement pour les malfaçons du lotissement des Aubépines. Monsieur le Maire répond qu'une réunion est prévue le 25 novembre 2015. Madame CLASTERE demande qui effectue le nettoyage des panneaux de signalisation. Monsieur le Maire répond que c'est la CASE. Madame CLASTERE demande s'il y a des moyens de protéger le compteur gaz qui se situe à la pointe de la rue des Moulins et de la rue des Jardins. Monsieur le Maire verra ce que l'on peut faire.

→ Monsieur Christophe PETIT signale que le Festival « 10 mots - 10 maux » a débuté aujourd'hui à l'Espace des 2 Rives.

PAROLE AU PUBLIC

Madame Françoise BARRE demande comment sera aménagé le tour des cavernes ainsi que l'allée qui y accède. Monsieur le Maire répond que du stabilisé sera mis en place. Les travaux devraient être effectués durant l'hiver ou au printemps 2016.

Monsieur Alain QUENNEVILLE revient sur le mauvais état de la rue du Bosc et demande si une date est fixée pour sa réfection comme cela avait été promis par le Département. Monsieur le Maire répond qu'il relance régulièrement les services du Département sans résultat. Madame LAMBERT propose que les riverains fassent une pétition.

Madame JULIEN reparle de la sécurisation de la partie basse de la rue Féron. Des panneaux de zone 20 vont être posés comme cela a été décidé lors de la réunion de septembre

Elle demande si la fibre optique sera installée à PITRES. Monsieur le Maire répond que oui mais que les communes peu équipées sont prioritaires pour l'aménagement. Aucune date n'est fixée pour notre commune.

Madame JULIEN signale que l'association « Les enfants d'abord » qui vient d'être créée travaillera avec les écoles, l'Espace des 2 Rives et la mairie. Des ateliers et des animations seront organisés le samedi en faveur des enfants.

Monsieur Joël DEMAREST signale que des voitures stationnent rue des Moulins à hauteur du stop au croisement de la rue des Moulins et de la rue Lampérier ainsi qu'à la pointe de la rue des Moulins et de la rue des Jardins.

Il est également signalé l'absence du panneau « sens prioritaire » à hauteur du pont de la route des Écluses. On vérifiera aux ateliers municipaux s'il n'y en aurait pas un autre.

Monsieur TROCHET demande quand sera mis en place le PV électronique. Le policier municipal répond que la demande est en cours.

Fin de la séance à 00 heure 04